

PROGRAMME DU WEEK-END

Vendredi 23 juillet

Marché des Créateurs et Producteurs

De 18H à 00H sur l'Allée François Mitterrand et le Cours de l'Illiade

Fête foraine

De 19H à 1H sur le parking de l'Illiade

Terrasse éphémère avec buvette et restauration

De 19H à 1H sur le Parvis de l'Illiade

Samedi 24 juillet

Marché aux puces - Vide greniers

De 18H à 00H sur l'Allée François Mitterrand et le Cours de l'Illiade

Fête foraine

De 16H à 1H sur le parking de l'Illiade

Terrasse éphémère avec buvette et restauration

De 18H à 1H sur le Parvis de l'Illiade

Dimanche 25 juillet

Messe des forains

A 11H sur les auto-tamponneuses du champs de foire

Braderie

De 17H à 00H sur l'Allée François Mitterrand et le Cours de l'Illiade

Fête foraine

De 16H à 1H sur le parking de l'Illiade

Terrasse éphémère avec buvette et restauration

De 17H à 1H sur le Parvis de l'Illiade

Lundi 26 juillet

Fête foraine

De 17H à 22H30 sur le parking de l'Illiade

Terrasse éphémère avec buvette et restauration

De 17H à 22H30 sur le Parvis de l'Illiade

Samedi 24 juillet 2021

18H00 - Allée F. Mitterrand et Cours de l'Illiade

En nocturne



MARCHE AUX PUCES VIDE GRENIERS

RENSEIGNEMENTS

INSCRIPTIONS

www.apavig.fr

03 88 67 32 23



SIMULTANEMENT

Buvette et restauration

Fête Foraine

Crédit Mutuel



Illkirch-Graffenstaden



APAVIG

ATTESTATION INSCRIPTION

Je soussigné(e)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____ Tél. : _____

Titulaire de la pièce d'identité N° : _____

Délivrée le : _____ Par : _____

N° d'immatriculation du véhicule utilisé : _____

Déclare sur l'honneur

Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code Pénal), que l'origine des objets personnels et usagés est régulière, et que je ne suis ni commerçant, ni professionnel ou ambulancier, tirant mes revenus de ce type d'activité.

Réserve un emplacement uniquement par portion de 3 mètres linéaires

<input type="checkbox"/>	emplacement de base de 3 ml	=	15.00 €
+ <input type="checkbox"/>	portion(s) de 3 ml supplémentaire à 12€00	= €

Soit un montant total de :€

Règle par

- ° Chèque à l'ordre de APAVIG
- ° Espèces

Signature obligatoire

Le.....

Pour valider la réservation, renvoyer au plus tard le 21 juillet 2021, l'attestation d'inscription complétée et signée, accompagnée du paiement adéquat à :

APAVIG

Pôle associatif de l'Illiade
11 allée François Mitterrand
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Tél : 03 88 67 32 23

INFOS PRATIQUES

Pas d'attribution de numéro de place, ni d'envoi de confirmation d'inscription avant le jour du marché.

Le port du masque sera OBLIGATOIRE Pas de pass sanitaire

Emplacements attribués le jour même à partir de 16H. Les emplacements ne pourront être libérés qu'à partir de 23H30, aucun véhicule ne sera toléré dans l'enceinte du marché avant. RDV Allée François Mitterrand au niveau de l'entrée du Parking du Centr'III. Un véhicule par portion de 6 mètres pourra stationner à proximité du stand dans la limite des places disponibles, les autres devront évacuer le site après déchargement. Buvette et restauration sur place.

Renseignements et Inscriptions :

www.apavig.fr

contact@apavig.fr

03 88 67 32 23

Règlement à observer

Cette vente au déballage est strictement réservée aux particuliers et aux associations, à l'exclusion de tous professionnels ou ambulanciers, tirant des revenus réguliers de cette activité, sous condition de n'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. Le port du masque sera obligatoire pour y participer.

Le bulletin d'inscription, valant réservation, dûment complété et signé, accompagné du règlement correspondant au métrage souhaité devra être obligatoirement renvoyé avant le mercredi 21 juillet 2021 à l'adresse ci-contre. La réception du bulletin d'inscription et du règlement adéquat vaut attribution de place, dans la limite de celles disponibles. Le remboursement éventuel des droits de place ne sera possible que sur présentation d'un justificatif médical. Tout défaut de renseignement ou signature ou paiement sera considéré comme cas de nullité de l'inscription.

L'organisateur sera autorisé expressément en matière de désignation d'emplacement et seul gestionnaire de l'enceinte. L'organisateur sera souverain dans la résolution des éventuels litiges. Une fois la distribution des emplacements terminée, aucun véhicule ne pourra pénétrer dans l'enceinte du marché avant 23H30. Aucun emplacement ne pourra être libéré avant 23H30 sauf raison exceptionnelle, validée par l'organisateur.

Les résidus et emballages devront être emportés par chaque exposant. La place attribuée devra être nette lors du départ. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée en aucun cas, sauf faute inexcusable de sa part.

L'organisateur sera déchargé de toute responsabilité en cas de contrôle administratif, pour toute inexactitude ou fausse déclaration de la part de l'exposant. Aucune dérogation ne sera permise sans accord écrit et préalable de l'organisateur.